



### **Position concernant les aménagements liés à un projet de zone 30 / plat. Ermitage**

Nous saluons le fait qu'un projet entamé en 1990 et relancé en 1997 se concrétise enfin. 11 ans, c'est toujours moins de temps qu'il n'en aura somme toute fallu à Conches.

Gageons que si les lois conférant des compétences communales en matière de circulation sont acceptées le 2 décembre prochain, nous pourrons aussi doter plus rapidement le secteur du chemin de la Montagne de modérations de la circulation.

Rappelons que nous votons sur un crédit de construction sans savoir quelles sont les mesures de circulation prévues à cet endroit, puisque nous n'avons pas reçu, malgré nos demandes, le contenu de la requête en mesures de circulation formulée à l'OTC par le bureau mandaté par la mairie. L'enquête publique à ce sujet n'ayant pas été simultanée à l'enquête liée aux aménagements construits, il est difficile d'avoir une vue d'ensemble.

La problématique du plateau de l'Ermitage est celle d'un quartier ancien dont les rues sont utilisées à 75% pour du trafic de transit - souvent en excès de vitesse - et à 25% pour du trafic de desserte. Cette proportion doit au minimum être inversée, et l'objectif est bien que l'on ne puisse pas traverser le plateau de l'Ermitage par ses rues intérieures (Ermitage, Jacques-Martin, Gide, Pierre-Odier, ch. de la Garance, ch. Jules-Cougnard).

La modification drastique dans la circulation dans ce quartier mérite en tous cas une phase de tests provisoire de trois ou six mois, suivi d'une évaluation scientifique comparant l'état avant et après, faute de quoi on risque:

- de manquer l'objectif: on coupe une avenue qui était trop utilisée sans savoir comment le trafic va réellement se répartir
- de péjorer la situation des riverains des parcours détournés sans vraiment améliorer celle des autres, ce qui revient à prendre à Paul pour donner à Jacques.
- de gaspiller donc l'argent public et mécontenter des communiens.

Nous demandons donc que cette évaluation puisse avoir lieu et que le feu vert définitif soit donné après étude des résultats en commission des routes. Pour le reste, nous accorderons notre confiance au Conseil administratif en soutenant ce crédit.

Chêne-Bougeries, le 15 novembre 2001

Les Verts de Chêne-Bougeries